

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2009

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
en exercice :	15
présents :	12
votants :	12
excusés :	02
absent :	1
Date de convocation : 25.11.2009	

L'An Deux Mil Neuf, le 3 Décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DESLANDES, Maire.

**Etaient présents :** Mr DESLANDES, Mme DESCOUTURE, Mr LAPERSONNE, Mr FERNANDEZ, Mme RUIZ, Mme DEPRIESTER, Mr DAMBRON, Mme PHILIPPE, Mme LUBOINSKI, Mr DEMARS, Mme MODE Mr INGLARD.

**Excusés :** Mr BOITEL donne procuration à Mr DESLANDES,  
Mr SENEZ donne procuration à Mr LAPERSONNE.

Mr HUBERT Absent non excusé.  
Mme DESCOUTURE est arrivée à 20h

Monsieur DEMARS a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion du 5 Novembre 2009 est adopté à l'unanimité,  
L'ordre du jour est ensuite abordé :

- I) Création poste 35h Adjoint Technique
- II) Renouvellement CAE
- III) Titularisation de Mme BARBIER
- IV) Requalification urbaine
- V) SE 60 : Convention de prestation - Demande de subventions auprès du Conseil Général ou de l'Etat pour le renouvellement du réseau basse tension rue du Général de Gaulle et rue de la Libération, pour le Hameau de Wagicourt ainsi que pour la rue de Villers sur Thère au poste « Ther place »
- VI) Convention Pêche et Voile
- VII) CAB : modification des statuts
- VIII) CAB : rapport d'activités 2008
- IX) SYMOVE : bilan 2008
- X) Conseil Général : bilan activités 2008
- XI) Comptes-rendus SIVT et SIAEB
- XII) Location de la Salle des Fêtes : tarif vaisselle cassée ou manquante (petit plateau et grand plateau)
- XIII) Décisions Modificatives
- XIV) Divers

### 1 Création poste 35h Adjoint Technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; Ce poste basé sur 35 heures par semaine nécessite un permis de conduire des véhicules de +3,5T. La Commune possède ce type de véhicule nécessaire à l'entretien des espaces verts, la taille des haies ainsi que des arbres, le fauchage des abords de route, des étangs de voile et pêche ainsi que le

salage des routes en hiver avec le véhicule de la Commune de +3,5T ; Le poste propose prioritairement ces activités ainsi que l'entretien des bâtiments, voiries réseaux divers et la mise en pratique d'embellissements.

Le contrat proposé est de droit privé pour une durée d'un an Indice Brut 337, Indice Majoré 319.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat proposé.

## **2 Renouvellement CAE**

Madame DE ZUTTER Evelyne est en contrat CAE pour 35 heures par semaine jusqu'au 31/01/2010.

Il est proposé au Conseil de renouveler le contrat pour un an soit du 01/02/2010 jusqu'au 31/01/2011 ainsi que la convention passée entre l'employeur et l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail.

## **3 Titularisation de Madame BARBIER**

Madame BARBIER Christine est actuellement stagiaire pour une période qui s'achève au 10/02/2010. Une titularisation est possible car un fonctionnaire stagiaire doit être titularisé un an après sa date de nomination stagiaire. Toutefois, il est possible de proroger le stage ou même de ne pas titulariser et dans ce cas il faut saisir la Commission Administrative Paritaire avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire propose la titularisation de Mme Barbier.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la nomination de Madame BARBIER Christine au statut de fonctionnaire titulaire et autorisent Monsieur le Maire à signer l'Arrêté correspondant.

## **4 Requalification urbaine**

Monsieur le Maire annonce que conformément aux dispositions arrêtées lors du dernier Conseil contact a été pris avec l'OPAC de l'Oise pour les deux sites où des logements sociaux pourraient être construits. Une visite des lieux doit avoir lieu ces jours prochains, un autre contact avec un second organisme HLM sera pris sous peu.

Un travail complémentaire a été effectué avec le cabinet Gallois du fait des estimations très élevées et de la difficulté pour la Commune à réaliser financièrement les prévisions en particulier pour l'école et la cantine.

D'autres alternatives sont donc à l'étude :

- Déménagement de la cantine dans la salle du conseil avec 2 services du fait de la surface, garderie et salle motricité encore possible dans ces locaux. Cuisine dans l'un des bureaux....

- Etude de 2 classes à l'étage à la place de la cantine et du logement vacant avec ascenseur ou sans (si la réglementation le permet) pour répondre à la demande croissante des inscriptions à l'école du fait de la construction en cours d'un ensemble de 12 maisons sans compter celle de plusieurs maisons en habitat diffus ; Une classe du rez de chaussée pourrait aussi être transformée en salle de motricité voire une garderie....

- Maintien d'une 2ème cour ; Possibilité de réaliser le parking proposé dans une autre phase.

- Déménagement de la mairie vers la place Amédée Langlet ;  
Avec plusieurs solutions : (bâtiment neuf et logements sur l'ensemble de l'actuel Novelty) ou (mairie au rez-de-chaussée agrandi du Novelty et des logements à l'étage) ou (mairie en rez-de-chaussée et en étage avec un ascenseur).

De nouveaux plans avec chiffrage pour organiser les travaux sont en cours d'établissement et seront présentés en réunion à la commission de requalification urbaine dès que le projet sera plus abouti et donc présentable.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention avant la fin de l'année en rappelant la nécessité de créer une nouvelle cantine, l'actuelle bénéficiant d'une dérogation par les Services de Sécurité Incendie qui s'achève. Ce dossier pourrait être établi sur la base de ces nouvelles descriptions pour connaître les possibilités de réalisation pour la commune ; Il reste, entendu qu'une présentation aux habitants sera effectuée avant d'entamer toute démarche de travaux et que les éléments financiers obtenus doivent permettre de conforter cette présentation.

Actuellement le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 586 400 € HT, le coût total de l'opération s'élevant à 790 605 € HT.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, une subvention pourrait donc être sollicitée auprès du Conseil Général de l'Oise.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| • Subvention Département (22% sur 790 605 HT)   | soit 173 930,00 HT |
| • Complément de 10% subvention du CG sur salle de classe et accueil périscolaire pour travaux d'intérêt départemental | soit 33 580,00 HT  |
| • Subvention CAFO sur accueil périscolaire  | soit 15 930,23 HT  |
| • Financement complémentaire sous forme d'emprunt   | soit 567 164,77 HT |

Les membres du Conseil Municipal ;

- autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes ces démarches pour servir au mieux la commune dans son projet de requalification urbaine et après en avoir délibéré,
- acceptent le montant de l'opération soit 790 605,00 HT,
- sollicitent une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise, au moins égale à celle mentionnée dans le plan de financement,
- prennent l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée,

- prennent l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

### **5 Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise :**

I) Convention de prestation - Demande de subventions auprès du Conseil Général ou de l'Etat pour le renouvellement du réseau basse tension rue du Général de Gaulle et rue de la Libération :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la réalisation des travaux de **renouvellement du réseau basse tension en fils nus Rue du Général de Gaulle et Rue de la Libération** s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 174 316 euros HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le montant des travaux se décompose comme suit :  
174 316 euros HT pour la partie basse tension

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux présenté par le Syndicat d'Electricité de l'Oise telle que définie ci-dessus,
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général ou de l'Etat,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée,
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 3, et à signer la convention afférente.

II) Pour le Hameau de Wagicourt :

Monsieur le Maire rappelle aussi aux membres présents que la réalisation des travaux de **renouvellement du réseau basse tension en fils nus Hameau de Wagicourt** s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 150 515 euros HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le montant des travaux se décompose comme suit :  
150 515 euros HT pour la partie basse tension

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux présenté par le Syndicat d'Electricité de l'Oise telle que définie ci-dessus,
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général ou de l'Etat,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée,
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 3, et à signer la convention afférente.

III) Pour la rue de Villers sur Thère au poste « Ther place »

Monsieur le Maire rappelle enfin aux membres présents que la réalisation des travaux de Renforcement BT Aérien s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 85 751 euros HT sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le montant des travaux se décompose comme suit :  
85 751 euros HT pour la partie basse tension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance du projet des travaux présenté par le Syndicat d'Electricité de l'Oise telle que définie ci-dessus,
- sollicite à cet effet une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général ou de l'Etat,
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée,
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 3, et à signer la convention afférente.

Le Syndicat d'Electricité assiste la commune pour les dossiers de demande de subventions.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer ces trois dossiers sachant que cela ne signifie pas que la commune obtiendra satisfaction sur l'ensemble.

## **6 Conventions Pêche et Voile**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mettre en place des conventions avec la société de pêche et le cercle de voile ; ces projets font l'objet d'un accord de principe des deux présidents.

a) Une Convention va donc être signée entre **l'association de Pêche** de Therdonne et la commune. Celle-ci décrit les sites mis à disposition, les droits et les devoirs de chacun, ainsi que le loyer annuel dû à la commune par l'association qui est proposé pour 2009 d'un montant de **750 €** comme l'an passé. Toutefois comme il est proposé que la commune apporte une participation de **250 €** sur les activités de l'association ce montant serait ramené à **500 €**

b) Une Convention va également être signée entre **l'association de Voile** de Therdonne et la commune. Celle-ci décrit également les sites mis à disposition, les droits et les devoirs de chacun, ainsi que le loyer annuel dû à la commune par l'association qui est proposé pour 2009 d'un montant de **450 €** Si la commune apporte une participation de **200 €** le montant serait ramené à **250 €**.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité, Monsieur le Maire à établir ces conventions, à les signer et à recevoir les loyers correspondants. Mme Ruiz apportera son expertise sur les textes des conventions proposées.

## **7 CAB : modification des statuts**

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 12 novembre 2009, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a notifié à la Commune sa délibération en date du 2 octobre 2009 modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

### Exposé des motifs :

Par délibération en date du 27 mars 2009, le Conseil Communautaire délibérait sur l'ajout à l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis « l'exercice par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, **au nom et pour le compte**, du département de l'Oise ou de la région de Picardie, **tout ou partie** des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités ».

Afin d'écartier toute confusion juridique, il est apparu nécessaire de compléter cette formule et de reprendre la rédaction de l'article L 5210-4 alinéa 1<sup>er</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lorsqu'il y a été autorisé expressément par ses statuts, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut demander à exercer, **au nom et par le compte** du département ou de la Région, **une partie** des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités.

De plus, bien qu'ayant délibéré le 26 septembre 2006, sur le changement d'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, celle-ci n'est pas encore reprise dans les statuts issus de l'arrêté préfectoral, aussi il convient de délibérer à nouveau sur les adresses suivantes :

#### **Siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :**

48 rue Desgroux  
60000 BEAUVAIS

#### **Service des Transports de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :**

70 rue du Tilloy  
60000 BEAUVAIS

#### **Station d'Épuration de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :**

35 avenue Blaise Pascal  
60000 BEAUVAIS

### Il est donc proposé de :

- Modifier l'article 2 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis afin d'y substituer la nouvelle adresse du siège.
- Modifier l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis afin d'y intégrer la compétence énoncée à l'article L 5210-4 du Code Général des Collectivités Territoriales énoncée ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces propositions et autorisent Monsieur le Maire à en informer la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

### **8 CAB : rapport d'activités 2008**

Le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour 2008 :

#### Il est rappelé les données de Présentation de l'Agglomération du Beauvaisis :

Superficie : 306 km<sup>2</sup>, 31 communes, 82 500 habitants, dont près de 56 000 sur Beauvais Centre, densité : 256 habitants au km<sup>2</sup>, un territoire d'histoire et de traditions à 1 heure de Paris par train et autoroute A16.

Plus de 20 liaisons aéroportuaires avec les grandes capitales européennes.

#### Les Compétences, le budget :

La vocation première de la CAB est de favoriser le développement de son territoire, un territoire d'histoire et de traditions. L'Agglomération du Beauvaisis travaille sur plusieurs champs de compétences : le développement économique, le tourisme, l'environnement et cadre de vie, l'aménagement du territoire, les transports, la culture, les loisirs et les sports, la sécurité.

Le budget Fonctionnement s'élève à 112 millions € en dépenses sachant que la TP représente près de 71% des recettes

Le budget Investissement est de près de 12 millions € en dépenses.

Le rapport est à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de Mairie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport et autorisent Monsieur le Maire à informer la CAB de cette présentation.

## **9 SYMOVE : bilan 2008**

Monsieur le Maire commente le rapport annuel 2008 du SYMOVE.

Par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) a la responsabilité **du traitement des déchets**.

Le SYMOVE regroupe 235 communes soit 238 092 habitants.

12 collectivités sont adhérentes au SYMOVE ;

Il y a 2 centres de tri : ROCHY-CONDE et SAINT JUST EN CHAUSSEE.

### a) le tri des emballages ménagers :

18 787 tonnes collectées soit 78,9 kg/hab contre 17 962 tonnes en 2007 soit 75,4 kg par habitant.

Le taux de valorisation (c'est-à-dire le % des emballages collectés qui ont pu être recyclés) en 2008 est de 90,32% (84,20% hors verre) contre 90 % (82,7 % hors verre) en 2007.

Le total des recettes générées par cette valorisation pour l'année 2008 est de 2 731 953 € soit 803 792 € pour la CAB (contre 2 316 652,30 € en 2007 soit 745 609 € pour le Beauvaisis).

### b) les déchets végétaux :

11 483 tonnes ont été collectées en porte à porte soit 63,85 kg/hab contre 10 935 tonnes de déchets verts collectées en porte à porte en 2007 soit une moyenne de 61 kg par habitant.

179 018 habitants sont desservis par cette collecte soit 75 % de la population totale.

18 456 tonnes ont été collectées en déchetterie soit 77,5kg/hab contre 16 514 tonnes en 2007 soit 69 kg par habitant. Ces déchets sont compostés.

### c) les déchets résiduels :

baisse continue 87 764 tonnes collectées (369 kg par hab) contre 90 686 tonnes en 2007 soit 381 kg par habitant. Il y a une baisse de 3,2% par rapport à 2007. Ces déchets sont enfouis.

Le site d'enfouissement concernant la commune de THERDONNE est à BAILLEUL SUR THERAIN.

A noter 57 879 Tonnes de matériaux ont été déposés en déchetterie soit 243Kg par habitant (+7 720T, + 33kg/hab soit + 15,4% par rapport à 2007) et 75% ont été valorisés.

#### d) les coûts en 2008

Section fonctionnement : Dépenses : 8 951 783 (37,60€/hab) contre  
7 794 410 € (32,74 €/hab) en 2007.  
Recettes : 11 399 879 (47,88€/hab) contre  
10 189 823 € (42,79 €/hab) cis valorisation en 2007.

Section investissement : Dépenses : 40 864 (0,17€/hab) contre  
25 953 € (0,11 €/hab) en 2007.  
Recettes : 144 130 € (0,61€/hab) contre  
110 854 € (0,46 €/hab) en 2007.

Le rapport est à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de Mairie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport et autorisent Monsieur le Maire à informer le SYMOVE de cette présentation.

### **10 Conseil Général : bilan activités 2008**

Le Maire présente le rapport d'activités du Conseil Général pour l'année 2008.

#### Il est rappelé les données de Présentation du Conseil Général :

Superficie : 5 900 km<sup>2</sup>, 693 communes, 812 454 habitants, densité : 137 habitants au km<sup>2</sup>, 41 cantons, 4 082 kms de routes départementales.

Présentation Oise (étudiante, tourisme, agricole, économique)

#### Les Compétences, le budget et les projets sont cités

\* Solidarité (enfance et famille, personnes âgées, personnes handicapées, insertion sociale et professionnelle, logement)

\* Territoires (routes et transports, aménagement du territoire, aides aux communes, haut débit)

\* ambitions (éducation et jeunesse, culture, sport et vie associative, environnement, développement économique, tourisme)

#### Actions 2008

547 millions euros dépenses fonctionnement (+8,78 % / 2007)

Près de 220 millions de dépenses d'investissement (-9,80% / 2007)

Le rapport est à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de Mairie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport et autorisent Monsieur le Maire à informer le Conseil Général de cette présentation.

### **11 Comptes-rendus SIVT et SIAEB**

Monsieur le Maire donne la parole à :

**a) Monsieur Inglard** pour le compte rendu sur la réunion du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain qui a eu lieu le jeudi 5 novembre ; Celui-ci commente cette réunion et précise que plusieurs demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général de l'Oise, de l'Entente Oise-Aisne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le programme des travaux d'entretien 2010.  
Le compte rendu du SIVT doit être transmis en Mairie.

**b) Monsieur Demars** pour le compte rendu sur la réunion du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne qui a eu lieu le lundi 23 novembre ; Celui-ci commente cette réunion et rappelle que 70 communes adhèrent, la dernière est Laversines ; 35 000 habitants, 2 500 000 m<sup>3</sup> d'eau dont 20% sont perdus... 8 puits fonctionnent correctement le dernier est celui de la commune d'Allonne. Au niveau de la qualité de l'eau il est rappelé que celle-ci reste chargée en nitrate.  
Le compte rendu du SIAEB sera disponible en Mairie dans les prochains jours.

Les membres du Conseil prennent acte de ces comptes rendus.

## **12 Location de la vaisselle de la Salle des Fêtes :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la vaisselle de la salle des fêtes est proposée à la location aux personnes intéressées lorsque celles ci souhaitent réserver la Salle des Fêtes et qu'un tarif en cas de vaisselle cassée ou manquante avait été voté lors du Conseil Municipal du 5 Février 2009.

A l'usage, il s'avère qu'il manque des éléments qui sont proposés à l'avis du Conseil Municipal :

- petit plateau : 8 € l'unité
- grand plateau : 11 € l'unité

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition à l'unanimité et autorisent le Maire à signer cette délibération.

## **13 Décisions Modificatives**

1) Il est proposé au Conseil Municipal la Décision Modificative n°3 qui concerne un virement de crédit à effectuer en faveur de l'opération Eglise n° 132 ;

Au compte 2313 en investissement opération n°110 Stade vestiaire il reste non utilisé 2 500 €,  
Au compte 21318 en investissement opération n°132 Eglise il manque 2 500 €.

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'adopter cette modification et autorisent Monsieur le Maire à signer cette Décision Modificative n° 3.

2) Il est proposé au Conseil Municipal la Décision Modificative n°4 qui concerne un virement de crédit à effectuer en faveur du compte 6451 cotisations URSSAF ;

Au compte 6419 remboursements rémunérations de personnel on enlève 3500 €,  
Au compte 6451 cotisations URSSAF on rajoute 3500 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'adopter cette modification et autorisent Monsieur le Maire à signer cette Décision Modificative n° 4.

## **14 Divers**

### **A) Travaux**

La peinture du clocheton de l'Ecole ainsi que celle des lucarnes est terminée.

En ce qui concerne la station d'épuration de Wagicourt, les travaux sont en cours. Le réseau est terminé ; le réseau de relevage reste à effectuer.

Pour l'Eglise, les travaux sur la voûte du chœur sont terminés et le traitement à l'huile de lin des panneaux en bois est en cours.

Les subventions sont obtenues pour les travaux complémentaires à effectuer sur une partie des rue Philéas Lebegue et rue Xavier Mouquet ; les travaux ont débutés le 30 Novembre.

La consultation pour la nomination d'un BET VRD est en cours.

Il est à noter qu'un entretien des ponts de la commune s'avère nécessaire sur certains d'entre eux. Un rapport détaillé doit être communiqué à la Mairie.

### **B) Relevé arbres**

Le compte-rendu de cette étude est attendu, un relevé complémentaire s'étant avéré nécessaire.

### **C) Dates**

Une gerbe a été déposée au monument aux morts le 11 Novembre avec une participation importante des enfants de l'école.

Une exposition de cartes postales anciennes sur le village a eu lieu dès le 11 Novembre à l'Ecole puis dans une salle à l'étage de l'école. Ensuite elle a été visible à la salle des fêtes le jour de l'exposition des « Talents de Therdonne » le 29 novembre puis dans la salle du Conseil Municipal ; cette exposition a eu un vif succès ainsi que celle des Talents de Therdonne.

Une randonnée pédestre a eu lieu le dimanche 15 Novembre sur le territoire communal ; 65 personnes étaient présentes.

Le CCAS de la Commune a remis les bons de chauffage le 28 Novembre lors d'un petit goûter très apprécié. Les personnes qui n'ont pu s'y rendre le recevront ou viendront le retirer en Mairie.

Le Noël de la CAB aura lieu le 12 décembre à l'Elispace pour ceux qui ont réservé leurs places,

Le Noël des enfants de Therdonne aura lieu le dimanche 13 décembre,

Les Vœux de la CAB auront lieu le 5 janvier 2010,

Les Vœux de la Commune auront lieu le mardi 19 janvier 2010.

#### **D) Bulletin Municipal**

Le document est prêt ; il reste les enquêtes des associations à effectuer ;  
Plusieurs Logos vont être proposés aux habitants pour qu'ils effectuent un choix.

#### **E) l'Agence Postale Communale**

Les heures d'ouverture vont changer à partir du lundi 18 janvier 2010 : le lundi et le jeudi de  
14h30 à 17h30 au lieu de 16h à 19h.

La séance est levée à 22h50.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le jeudi 4 Février 2010 à 19h30.